

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

----- Séance du 12 février 2018

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 23 novembre 2017, la convention de mise à disposition de deux locaux d'une superficie de 140,80 m² sis dans la Maison des Association 1 rue des Basses Ruelles à l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous ».

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} février 2018, renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance annuelle dans la limite de trois ans.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement à l'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » en vue d'y organiser dans des conditions accessibles au plus grand nombre le prêt de livres.

L'association prendra à son compte les charges relatives à l'entretien et au ménage des locaux, à l'électricité et au chauffage, les coûts des consommations téléphoniques et de l'abonnement ADSL le cas échéant ;

2.- accepté le 23 novembre 2017, la convention de partenariat dans le cadre du programme « Insertion par le travail » proposée par l'Association Promotion

Insertion Chantier (APIC) et la société ENEDIS, portant sur une opération de rénovation d'un poste de distribution publique ENEDIS situé au Nid.

La réfection du poste est confiée à l'APIC dans le cadre d'un chantier d'insertion pour un montant de 1 739,10 euros.

La ville d'Essey-lès-Nancy organise la mise à disposition des moyens logistiques et techniques ainsi que la sécurisation et le balisage nécessaires au chantier ;

3.- accepté le 28 novembre 2017, dans le cadre de l'organisation du cortège de la Saint Nicolas, la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal immatriculé CC-220-YZ de type John Deere le 6 décembre 2017, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à la ville de Seichamps.

La mise à disposition du matériel s'est effectuée à titre gratuit ;

4.- accepté le 28 novembre 2017, l'avenant n°1 proposé par l'entreprise ENERLOR.

L'avenant a pour objet :

- La prolongation du marché pour un an à compter du 1^{er} septembre 2017
- La prise en compte du matériel du nouveau bâtiment de la crèche Pitchoun pour un montant de 316 euros HT ;

5.- accepté le 29 novembre 2017, la convention de mise à disposition gracieuse d'un local communal, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Jade sis 6 rue de Mouzimpré, au bénéfice de l'association « Etoile ».

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de 1^{er} février 2018, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 3 années consécutives. En contrepartie, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Accompagnement scolaire,
- Alphabétisation,
- Activités socio-éducatives sur le quartier ;

6.- accepté le 30 novembre 2017, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « UNICEF ».

La commune acquittera la somme de 200 € correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2017 ;

7.- retenu le 1^{er} décembre 2017, la convention de mise à disposition du terrain synthétique de football du CREPS de Nancy situé 1 avenue Foch – 54270 Essey-lès-Nancy, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Saint Max Essey Football Club ».

Le terrain synthétique de football du CREPS de Nancy est mis gracieusement à disposition de l'association « Saint Max Essey Football Club », en vue d'y enseigner la pratique du football, du 4 décembre 2017 au 30 juin 2018, hors vacances scolaires et jours fériés : les jeudis et vendredis de 19h00 à 21h00 ;

8.- accepté le 5 décembre 2017, la convention de mise à disposition de deux véhicules municipaux suivants :

- Clio de marque Renault immatriculé 1102 YA 54
- de type John Deere immatriculé CC-220-YZ

proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Comité des Fêtes » le 9 décembre 2017, pour annoncer le défilé de la Saint Nicolas sur le territoire communal de Saint-Max.

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux ;

9.- accepté le 5 décembre 2017, la convention de mise à disposition de la salle Munier sise dans la maison des associations 1 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy chaque 1^{er} lundi ouvrable du mois de 8h45 à 10h45, proposée à l'association « Nancy Santé Métropole ».

La convention est conclue du 8 janvier au 4 juin 2018 inclus. En contrepartie, l'association s'engage à organiser des parcours éducatifs au plus proche du lieu de résidence des patients ;

10.- accepté le 13 décembre 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 20 novembre 2017 portant sur la dégradation du dispositif d'arrosage automatique de la place de la République survenu le 26 juillet 2017 pour un montant de 121,05 euros ;

11.- accordé le 14 décembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 20 ans à compter du 7 décembre 2017, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-149 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 939 euros ;

12.- accordé le 14 décembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 5 août 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°Est inf-7/8 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 284 euros ;

13.- accordé le 14 décembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 9 septembre 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°R-43 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

14.- accordé le 14 décembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 1^{er} décembre 2017, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-148 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 523 euros ;

15.- accordé le 19 décembre 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 5 février 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°K-1 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

16.- accepté le 20 décembre 2017, l'offre correspondant à la vérification périodique des aires de jeux proposée par BUREAU VERITAS domicilié 7 rue de l'Aviation à VILLERS-LES-NANCY.

Elle a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2020.

Les prestations annuelles s'élèvent à 500 € HT ;

17.- accepté le 27 décembre 2017, la convention de mise à disposition gracieuse du gymnase Emile Gallé, situé rue du Général de Gaulle à Essey-lès-Nancy, proposée par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire de 1^{er} cycle de Nancy.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit. Le Syndicat Intercommunautaire Scolaire de 1^{er} cycle de Nancy prendra à sa charge les frais d'entretien et de gardiennage des installations sportives sur la base d'un agent à temps complet au grade d'adjoint dans la limite du 5^{ème} échelon sur les 12 mois de l'année civile. La convention a été conclue, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 3 ans ;

18.- accepté le 28 décembre 2017, la convention de mise à disposition gracieuse d'un terrain d'une superficie estimée à 337 m², cadastrée AX 156, situé devant le bâtiment Turquoise sis 9 allée Carl Fabergé et à proximité de l'école maternelle Galilée dans le quartier Mouzimpré à Essey-lès-Nancy, proposée à l'agence BATIGERE NORD-EST.

La présente convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable d'année en année pour une durée n'excédant pas douze ans. Le terrain est destiné à la création de jardins cultivés ;

19.- accepté le 2 janvier 2018, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « réseau francophone des Villes Amies des Aînés ».

La commune a acquitté la somme de 290 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2018 ;

20.- accepté le 5 janvier 2018, la demande de rétrocession portant sur la concession de terrain du columbarium n°89 d'une durée de 20 ans en date du 3 janvier 2018 et accordée le 19 février 2008, moyennant le remboursement de 401,84 euros calculé prorata temporis au profit du demandeur ;

21.- accepté le 8 janvier 2018, la proposition de remboursement de sinistre en date du 3 janvier 2018 portant sur le bris d'une vitre de l'Ecole d'Application du Centre, survenu le 6 novembre 2017, pour un montant de 153,96 euros ;

22.- accepté le 10 janvier 2018, la convention portant sur l'organisation de deux ateliers de prévention à destination des parents sur le thème de « la santé du jeune enfant à travers l'amélioration de son environnement quotidien », entre Madame Mélanie CHEVALIER et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les séances des mercredis 24 janvier et 4 avril 2018 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Mélanie CHEVALIER la somme de 312 euros TTC pour l'ensemble des prestations ;

23.- accepté le 10 janvier 2018, la convention portant sur l'organisation d'un atelier d'aromathérapie à destination des parents entre Madame Karine STOCK et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du mercredi 31 janvier 2018 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Karine STOCK la somme de 120 euros TTC pour la prestation ;

24.- accepté le 10 janvier 2018, la convention de mise à disposition du véhicule municipal suivant :

- Transit Fourgon de marque FORD immatriculé 8288 ZX 54

proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association de gestion pour le fonctionnement du conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy le 13 janvier 2018, dans le cadre d'une manifestation relative au recyclage des sapins de Noël.

La mise à disposition s'est effectuée à titre gracieux ;

25.- accepté le 10 janvier 2018, la convention « découverte et initiation » proposée à Monsieur Jonathan LULLO, animateur socioculturel et sportif, dans le cadre de l'opération « Epa'temps ».

La convention est entrée en vigueur le 11 janvier 2018 et s'achèvera le 23 février 2018 inclus.

Monsieur Jonathan LULLO intervient de 15h35 à 17h05 pour assurer l'encadrement technique des ateliers. En contrepartie de ses prestations, Monsieur Jonathan LULLO percevra une rémunération de 20,80 euros TTC de l'heure ;

26.- accepté le 10 janvier 2018, la convention « découverte et initiation » proposée à Monsieur Aurélien SALZARD, animateur socioculturel et sportif, dans le cadre de l'opération « Epa'temps ».

La convention est entrée en vigueur le 11 janvier 2018 et s'achèvera le 23 février inclus.

Monsieur Aurélien SALZARD intervient de 15h35 à 17h05 pour assurer l'encadrement technique des ateliers. En contrepartie de ses prestations, Monsieur Aurélien SALZARD perçoit une rémunération de 20,80 euros TTC l'heure ;

27.- accepté le 18 janvier 2018, la convention portant sur des séances de supervision LAEP entre l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour 7 séances de 2h pour l'année 2018.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine la somme de 230,53 € TTC la séance, soit 1613,71 euros TTC pour 7 séances ;

28.- accordé le 18 janvier 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 10 ans à compter du 17 décembre 2017, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-22 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 533 euros ;

29.- retenu le 19 janvier 2018, la convention proposée à Monsieur Nicolas CARLIN, éducateur socioculturel intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention entrera en vigueur le 19 février 2018 et s'achèvera le 9 mars 2018.

Monsieur Nicolas CARLIN interviendra pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN sera rémunéré à raison de 18,46 euros TTC l'heure d'animation ;

30.- retenu le 19 janvier 2018, la convention proposée à Madame Nathalie CUNY, éducatrice sportive diplômée d'Etat, intervenant dans le cadre de l'opération « ANIM'ADOS ».

La convention entrera en vigueur le 19 février 2018 et s'achèvera le 9 mars 2018.

Madame Nathalie CUNY interviendra pour assurer l'encadrement des activités mises en place pendant les vacances scolaires, selon le planning défini par le service jeunesse.

En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie CUNY sera rémunérée à raison de 18,46 euros de l'heure d'animation ;

31.- accordé le 23 janvier 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 18 janvier 2018 de 0,64 m² superficiel, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne N°KA1-9 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 145 euros ;

32.- accordé le 23 janvier 2018, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 19 janvier 2018 de 0,64 m² superficiel, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de caverne N°KA1-10 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 145 euros ;

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 15 février 2018.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	22
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	2 février 2018
- Convocation distribuée le :	2 février 2018
- Affichage du compte-rendu le :	16 février 2018
- Affichage du procès-verbal le :	30 mars 2018

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, MME SAGET, MME LEDROIT, M. GONCALVES, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME PAGELOT, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU
- M. PROVIN à M. BREUILLE

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- M. MARSON

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire